

RÉUNION VENDEURS DU 28 JUIN 2019

En ouverture de réunion, la Direction annonce que, suite au constat qui a été fait concernant les différents formats de magasin, il était difficile de négocier une rémunération vendeur adaptée et compte-tenu de ce qu'il se passe et des différentes organisations de magasin, il est indispensable d'avoir un peu de recul pour construire une grille.

La Direction souhaite se diriger vers un avenant permettant de poursuivre l'accord actuel.

Elle rappelle le bon fonctionnement de cet accord puisqu'il a permis aux vendeurs, dans une période où le chiffre d'affaires était très compliqué, d'avoir des résultats cohérents (l'écart de prime était de huit euros dans la moyenne des primes entre 2017 et 2018).

La Direction fait remarquer que l'accord signé en 2015 a permis jusque là d'échapper à une situation plus difficile.

La Direction présente l'avenant à l'accord vendeur à la commission.

FO déclare que depuis 4 ans la situation à évolué. FO a communiqué, régulièrement, en commission sur toutes les problématiques constatées sur le terrain concernant les ruptures produit et autres difficultés rencontrés par les vendeurs et impactant leur rémunération.

FO demande la prise en compte, dans la rémunération, des transformations avec la mise en place des nouveaux formats (Essentiels, Rebonds, Nexts). De plus FO alerte sur l'impact des nouvelles organisations sur les conditions de travail des vendeurs.

FO demande qu'un point soit réalisé sur l'impact de la RCC sur les effectifs afin de maintenir des conditions de travail satisfaisantes pour les salariés qui restent.

FO demande et obtient que dans le cadre de la prorogation de l'accord qu'il soit prévu de pouvoir renégocier, à tout moment, un nouvel accord pour maintenir le niveau de rémunération pour les vendeurs des magasins entrant dans les nouveaux formats ou touchés par de nouvelles organisations ou suppressions de produits..

FO demande d'étudier, dès septembre, format par format les conditions de travail, et la rémunération des vendeurs avec une présentation des résultats des magasins selon le type pour mieux analyser l'évolution des primes et pouvoir réagir rapidement.

La Direction répond que des réunions de suivi trimestrielles seront mises en place ainsi que des commissions supplémentaires qui pourront être déclenchées à la demande des organisations syndicales signataires.

FO rappelle l'inquiétude des vendeurs quant à leur avenir et insiste sur le rôle de la commission qui devra prendre en compte les évolutions actuelles et mettre en place des solutions adaptées.

La Direction affirme que l'avenant proposé dans le cadre de la prorogation de l'accord confirme que l'entreprise veut encore travailler pour et avec les vendeurs.

Le sujet de la vente via la tablette Nova pour "Rue du Commerce" est abordé La Direction précise qu'elle a ouvert les ventes depuis le 19 juin 2019 mais que La guelte vendeur n'apparaît pas encore. La Direction informe que chaque vente est rémunérée (0.2% du CA au vendeur) ainsi que sur les accessoires et services accompagnant la vente.

La commission rétribuée par "Rue du commerce" au magasin dans la marge du chiffre d'affaire est de 4%.

FO demande qu'une information rapide sur ce sujet soit faite aux vendeurs dans les magasins.

La Direction répond qu'une présentation précise sera faite aux managers afin qu'ils puissent diffuser tous les éléments à leurs vendeurs.

Une bonne partie des demandes FO ayant été intégrées à l'avenant FO est signataire de l'avenant de prorogation de l'accord dans les conditions relevées plus haut.

La prochaine réunion se déroulera :



La délégation Force Ouvrière

Nadia AYAD (Ollioules)

Dominique MOUALEK (Chambéry Chamnord)

Martinho Joao José (ST André le verger)

Legrand Pascal (La Ville du bois)